



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction générale des affaires maritimes, de la pêche
et de l'aquaculture*

Sous-direction des gens de mer
Bureau des examens maritimes

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Spécialité : Cultures marines

Session : 2025

CANDIDATS ADMIS APRÈS L'ÉPREUVE DE CONTRÔLE

Le jury déclare **définitivement admis** à l'examen du baccalauréat professionnel de la spécialité Cultures marines, les candidats suivants :

Centre de La Rochelle

TOUZALIN Capucine, Hélène, La Rochelle, 20226767

Centre de Sète

MAGLIOCCA Antoine, Sète, 20245469

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.